

## Extrait du registre des délibérations du conseil municipal

L'an **deux mille vingt-deux**, le mardi 12 juillet, à 20h00, les membres du Conseil Municipal se sont réunis dans la salle de conférence de l'ex-communauté de communes - 29 Place de l'Hôtel de Ville à Condé-en-Normandie, sous la présidence de Madame Valérie DESQUESNE, Maire. La convocation individuelle, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers municipaux le mercredi 6 juillet 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés en mairie le mercredi 6 juillet 2022.

**Sont présents les conseillers municipaux suivants** : Xavier ANCKAERT, Pascal BILLARD, Patrick BILLARD, Laëtitia BOISSÉE, Nathalie BOUILLARD, Catherine CAILLY, Frédérique CLOTEAU, Pascal DALIGAULT, Valérie DESQUESNE, Florence DUQUESNE, Jean ELISABETH, Patrick FENOUIL, Najat LEMERAY, Alain LEQUERTIER, Patrice MECHE, Hervé PONDEMER.

### Ont donné pouvoir :

Benoît BALAIS a donné pouvoir à Catherine CAILLY  
Godwill BABALAO a donné pouvoir à Laëtitia BOISSEE  
Valérie CATHERINE a donné pouvoir à Pascal DALIGAULT  
Nathalie COLLIBEAUX a donné pouvoir à Nathalie BOUILLARD  
Flavien DELÈTRE a donné pouvoir à Valérie DESQUESNE  
Sylvain DELANGE a donné pouvoir à Hervé PONDEMER

Sylvain GASCOUIN a donné pouvoir à Alain LEQUERTIER  
Jean-Daniel GOUDIER a donné pouvoir à Florence DUQUESNE  
Brigitte LAIR a donné pouvoir à Patrice MECHE  
Nadine LECHATELLIER a donné pouvoir à Jean ELISABETH  
Anne ROELANDT a donné pouvoir à Patrick BILLARD

### Absents excusés :

Isabelle LEPESTEUR  
Angélique MOUROCCQ

Accusé de réception en préfecture  
014-200056877-20220712-22\_04728-DE  
Date de télétransmission : 21/07/2022  
Date de réception préfecture : 21/07/2022

Nombre de conseillers	Vote à l'unanimité	Nature de l'acte : 3-2
- en exercice : 29	- pour : 27	Date de publication = date de télétransmission au contrôle de légalité
- présents : 16	- contre : 0	
- votants : 27	- abstention : 0	
Secrétaire de séance : Patrick FENOUIL		
Le compte-rendu du conseil municipal du 23 mai 2022 a été adopté à l'unanimité		

### **DÉL-2022/086 – Cession de la parcelle cadastrée CV 77 – Commune déléguée de Condé-sur-Noireau**

Vu l'article L. 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales qui précise que le maire est chargé d'exécuter les décisions du Conseil municipal, notamment en matière de conservation et d'administration des propriétés de la commune et de passation des baux des biens ;

Vu le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques et notamment ses articles L.2111-1 et L.2141-1 et suivants,

Vu la délibération n° 2021/047 en date du 15 avril 2021,

Vu la délibération n° 2022/59 en date du 23 mai 2022 constatant la désaffectation et de déclassement de la parcelle,

Vu l'avis de France domaines, en date du 6 juillet 2022,

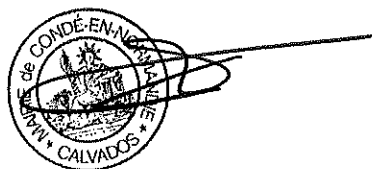
Considérant que Monsieur Bohca LUKIC s'est positionné pour acquérir un terrain appartenant à la commune jouxtant sa propriété située Le Bas Mesnil (parcelle cadastrée CV 77 d'une superficie de 395 m<sup>2</sup> - présence d'un lavoir). Il a été convenu d'un prix à 1€ le m<sup>2</sup> soit 395 euros pour la superficie totale, en deçà de l'estimation des domaines (variation possible 10%) eu égard aux frais notariés supportés en totalité par l'acquéreur.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITÉ**,

- ∟ **ACCEPTÉ** la cession au profit de Monsieur LUKIC au prix de 1 € le m<sup>2</sup>, frais d'acte notarié à la charge de l'acquéreur,
- ∟ **AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente et à la régularisation de cette vente.

Extrait certifié conforme,  
à Condé-en-Normandie, le 12 juillet 2022

Le Maire,  
Valérie DESQUESNE



Par délégation  
Le Maire Adjoint  
Pascal DALIGAULT